

## CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS

### **Article 1 - Désignation des prestations**

« Doggy And Co » propose à ses clients un service de garde à domicile par des visites journalières, des promenades ainsi que des gardes sur une durée déterminée (le type étant défini à la signature du contrat) pour les chiens, chats et NAC.

### **Article 2 - Détails et tarif des prestations**

La durée de garde (à la demi-journée ou long séjour), le nombre de visites et de promenades des prestations exécutées ainsi que les tarifs sont mentionnés sur le présent contrat de garde d'animaux à domicile. Les tarifs s'entendent nets en euros (TVA non applicable - article 293 B du CGI).

Le montant total à régler se compose du prix de base plus d'éventuelles options payantes. Il n'y a aucun frais de gestion ni de dossier. La nourriture, la litière ainsi que les fournitures (panier, gamelles, jouets, produits de soins...) sont à la charge du client. La quantité et l'heure de distribution de la nourriture sont communiquées par le client. Le client a la possibilité de demander un devis gratuit par mail. Celui-ci est valable 1 mois concernant le prix des prestations, mais ne réserve pas la période pour laquelle la garde devrait avoir lieu.

### **Article 3 - Contrat et facturation**

« Doggy And Co » se réserve le droit de refuser une garde sans avoir à en donner les raisons. Lors de votre réservation, vous recevrez un contrat sous 24 heures à nous retourner dûment complétée et signée, mentionnant :

- la ou les dates de prestation
- le détail des prestations
- le montant net total
- le numéro de téléphone pour prendre contact à tout moment avec « Doggy And Co ».

Le client devra quant à lui indiquer :

- son nom
- son adresse
- un numéro de téléphone où le joindre en cas d'urgence
- le numéro de téléphone de son vétérinaire à contacter en cas d'urgence
- une fiche d'information sur les animaux concernés par la prestation

Le contrat prendra effet le jour même de la signature des deux parties.

La facture des services réservés devra être soldée au plus tard 2 jours avant la réalisation de la prestation.

Les frais kilométriques forfaitaires de 5€ vous seront facturés également en cas de déplacement chez le vétérinaire.

En cas d'annulation de la garde émanant de « Doggy And Co », le client se verra rembourser la somme versée.

En cas d'annulation de la garde émanant du propriétaire de l'animal, celui-ci ne se verra pas rembourser de la somme versée sauf raisons valables (accident, maladie, décès et sur justificatif).

#### **Article 4 - Responsabilités**

« Doggy And Co » ne peut être tenu responsable de tous dommages causés par l'animal dans l'habitation ou son lieu de vie pendant la période de garde, ni même à un tiers et à ses biens.

« Doggy And Co » ne peut être tenu responsable dans le cas de fugue d'un animal ayant accès à l'extérieur ou ayant dégradé les clôtures du domicile de son propriétaire ou du domicile du Petsitter.

Le propriétaire de l'animal ayant dégradé le matériel personnel et professionnel du Petsitter de « Doggy And Co », devra rembourser dans l'intégralité les dégâts causés dans un délais de 5 jours à partir du dernier jour de la prestation.

« Doggy And Co » s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal. Toutefois, « Doggy And Co » ne pourra être tenu responsable en cas de maladie ou de décès accidentel pendant la durée du contrat.

En cas de problème ou maladie de l'animal, « Doggy And Co » contacte immédiatement le propriétaire de l'animal pour l'en avertir. Si besoin, et avec l'accord du client, l'animal sera conduit chez son vétérinaire. Si le client n'est pas joignable et que la situation est urgente, il autorise

« Doggy And Co » à prendre les mesures nécessaires pour contacter le vétérinaire le plus proche. Les frais vétérinaires (visites et médicaments) sont à la charge du client.

Le client s'engage à informer « Doggy And Co » de l'état de santé de son animal à la signature du contrat.

« Doggy And Co » s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à un tiers.

Ces données seront conservées par la société uniquement dans un but de gestion des contrats et pourront être communiqués à la Direction Départementale de la Protection de la Population sur sa demande. Ces données sont recueillies informatiquement et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions de la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés par courrier adressé à

« Doggy And Co » ou par mail à [pro.doggyandco@gmail.com](mailto:pro.doggyandco@gmail.com)